



Au prix de votre séjour dans cet établissement, s'ajoute une taxe de séjour perçue par votre hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois et du département de la Côte d'Or. Le tarif est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant. Cette taxe est intégralement consacrée aux actions de développement touristique. *Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois and of the département Côte d'Or. This tax is based on the type of accommodation and the number of people. Tourist tax revenues are dedicated to funding tourism development actions.*

TARIFS 2021 / 2021 RATES

Catégories d'hébergement <i>Categories of accommodation</i>	Tarif / rate	
Palaces / Tourist hotels with the « Palace » status.	4.40 €	
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme / Tourist hotels, apartment hotels, furnished accommodation	*	0.66 €
	**	0.77 €
	***	0.99 €
	****	1.65 €
	*****	1.65 €
Villages de vacances / Holidays resort	*	0.66 €
	**	

	****	0.77 €

Catégories d'hébergement <i>Categories of accommodation</i>	Tarif / rate	
Chambre d'Hôtes / Bed & Breakfast	0.66 €	
Terrains de camping et terrains de caravanage et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes / Campsites, caravan parks and any similar accommodation	*	0.22 €
	**	
	***	0.44 €

Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures / caravan and campervan parking per 24 hours period	0.44 €	
Ports de plaisance / Marinas	0.22 €	
Hébergements non classés	2,2 % de la nuitée	

EXONERATIONS / TAX EXEMPTION

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes domiciliées sur la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois ayant une résidence passible de la taxe d'habitation / People who live in Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois ;
- Les personnes mineures / People under 18 ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire / Seasonal contractors employed on the territory ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire / People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€ la nuit / People who occupy premises the rent is lower than 1.00 € a night.

SE RENSEIGNER / INFORMATION